

Règlement - A Girandulata di U Gozzi 2026

Article 1 L'Epreuve

1.1 A Girandulata Di U Gozzi est organisée par le « Corsica Sport Mezzavia », association régie par des statuts type Loi 1901.

1.2 A Girandulata Di U Gozzi est une course pédestre de basse montagne, organisée en semi nocturne. Sa distance est de 12 Km pour 750 m de D+. Le départ sera donné **le dimanche 01 février 2026 à 09h30** du stade de la commune d'AFA.

1.3 Cette compétition donne lieu à un classement, un classement par catégorie et un classement par équipes (4 premiers concurrents d'un même club).

1.4 L'association souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

1.5 L'association se réserve le droit d'annuler, suspendre, ou bien modifier le parcours de l'épreuve si la sécurité n'est pas garantie.

Article 2 : Le Parcours

2.1 L'épreuve est constituée d'une boucle dont le départ est donné du Stade d'AFA. Pour être classé un concurrent doit accomplir l'ensemble du parcours dans un temps imparti de maximum 3h30.

2.2 La carte et les caractéristiques du parcours sont disponibles sur le site « csmezzavia.com » ou bien auprès de l'organisation : 06.17.01.76.13. / 06.77.79.19.68. / 06.70.79.36.25.

2.3 Deux types de postes sur le parcours :

- 15 Postes de contrôles.
- 1 poste de ravitaillement

2.4 L'organisation souhaite sensibiliser les participants au respect de l'environnement. Le balisage du parcours est effectué à partir d'éléments éphémères qui seront retirés immédiatement après le passage du dernier coureur. Il est matérialisé par de la rubalise ou bien des panneaux indicatifs. Il a été étudié pour une sécurité optimale. Le respect du balisage est obligatoire.

Article 3 Condition de participation

3.1 Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

3.2 L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans révolus, à l'exception de celle faisant l'objet de mesures disciplinaires fédérales.

3.3 Pour valider leur inscription, les concurrents doivent fournir :

- Un **PPS** (pps.athle.fr) valide le jour de la course ou bien une photocopie **d'une licence FFA** en cours de validité.

- La fiche d'inscription entièrement remplie.

- Un règlement d'un montant de 25 €, à l'ordre du Corsica Sport Mezzavia. Les dossiers d'inscription peuvent être renvoyés avant le 31 janvier à l'adresse : CS Mezzavia - C/o Tennis Club Mezzavia - BP 52288-20 502 Ajaccio Cedex 5. Ou bien en ligne à partir du site *Sportimers*.

3.4 Le port du dossard de façon visible est obligatoire. En cas d'abandon le coureur doit remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche.

Article 4 : L'Equipe

Les épreuves de compétition en milieu naturel ne sont pas anodines. L'organisation met en place un dispositif de sécurité afin de pouvoir intervenir le plus rapidement possible. Cependant le coureur reste le premier maillon de la chaîne de sécurité. Un matériel minimum est obligatoire (si vous ne le prenez pas pour vous faites-le pour les autres) :

- 1/Couverture de survie 2/ Réserve d'eau de 250 ml minimum 3/Réserve alimentaire type barre énergétique 4/Un sifflet 5/Une Eco tasse.

L'utilisation de bâtons de marche dont les extrémités doivent être protégées est autorisée.

Article 5 : Classement /Disqualification

5.1 Le classement de l'épreuve est officialisé par le jury de l'épreuve, qui est composé du directeur de course, d'un chef de poste et d'un médecin. Le jury statue également en cas de litige, ses décisions sont sans appel. Les médecins sont habilités à stopper tout concurrent en état de fatigue.

5.2 Le jury peut prononcer la disqualification d'un coureur pour les motifs suivants :

- Non-assistance à un coureur en difficulté.
- Non-respect de l'environnement.
- Non-respect des points de contrôle et plus généralement de l'éthique sportive.
- Non présentation au contrôle de départ.
- Non-respect du présent règlement.

Article 6 : Prix / Média

6.1 Chaque concurrent se verra remettre un souvenir de l'épreuve. La remise des prix débutera après l'arrivée du dernier concurrent. Tous les participants sont invités à y participer.

6.2 Chaque participant autorise l'organisation à diffuser et exploiter les images réalisées au cours de l'épreuve sur tout support média (Journaux, TV, Réseaux sociaux...).